

**ACCOMPAGNER LES
JEUNES AGES DE 16 A 21
ANS SUIVIS PAR L'AIDE
SOCIALE A L'ENFANCE
DANS LA LOIRE**



Préambule

Le passage à la majorité constitue une étape importante pour les jeunes. Pour les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, ce passage à la majorité constitue un tournant dans l'accompagnement dont ils ont pu bénéficier.

Ce référentiel éducatif vient outiller les professionnels dans leur accompagnement des jeunes majeurs de la Loire qui ont été accueillis ou qui ont bénéficié d'une mesure de protection par le Département durant leur minorité afin d'éviter les sorties dites « sèches ».

L'accompagnement des jeunes majeurs est mis en place sur la base de l'écoute, des conseils et du soutien de la part des professionnels tout en veillant à respecter l'individualité, la vulnérabilité et le parcours propre de chaque jeune accompagné par l'ASE.

Cet accompagnement se veut adapté et centré autour du jeune qui est le principal acteur de son parcours. L'ensemble des éléments mis en place le sont autour du jeune en mobilisant les ressources dont il dispose. Ces ressources familiales, amicales, professionnelles, financières, doivent avoir été identifiées au préalable avec le jeune en amont de ce passage à la majorité.

L'accompagnement des jeunes majeurs par les professionnels doit tenir compte de **la différence entre le statut légal juridique qui détermine la majorité à 18 ans, et le statut d'adulte qui est état psychologique** : à 18 ans, un jeune est un adulte aux yeux de la loi, mais pas toujours un adulte psychologiquement. Par ailleurs, l'histoire de chacun, liée au parcours en protection de l'enfance, a une incidence sur le devenir adulte. Le passage à la majorité et vers l'autonomie se prépare avec le jeune avant ses 18 ans, tout en veillant à ne pas faire de cette préparation une source d'appréhension. La notion d'autonomie qui est indispensable au passage vers le statut d'adulte, ne doit pas supplanter la notion des besoins. L'accompagnement à l'autonomie est aussi l'accompagnement à la prise de conscience de la responsabilité de ses actes. Chaque jeune doit pouvoir bénéficier d'un certain nombre de ressources essentielles et fondamentales à son épanouissement.

Les professionnels, dans leur accompagnement, doivent tenir compte de la différence de compréhension qui peut exister avec le jeune. En effet, plusieurs notions se croisent lorsque l'on parle d'accompagnement de jeunes majeurs. Les professionnels parlent d'autonomie, tandis que les jeunes en parallèle peuvent être en recherche d'une liberté qu'ils confondent avec l'autonomie. Il est donc indispensable de différencier ces notions et d'en établir une définition commune :

- L'autonomie est un processus, un moyen pour le jeune de gagner en indépendance. On parle d'autonomisation, le processus durant lequel le jeune, en étant accompagné, apprend à gérer des tâches du quotidien, à faire valoir ses droits, à se faire aider et est sensibilisé à la citoyenneté ;
- La liberté représente la capacité du jeune à faire des choix, ses choix, et à les porter en toute liberté.

Les professionnels accompagnent les jeunes dans ce processus d'autonomisation tout en veillant à ne pas se substituer aux choix des jeunes mais en leur ouvrant le champ des possibles si besoin.

Le jeune au cœur de cet accompagnement doit être pleinement acteur de son parcours et se l'approprier. Les professionnels, à travers leur accompagnement et la coordination entre acteurs qu'ils mettent en place, veillent à la sérénité du passage vers la majorité.

Sommaire

Préambule	2
Sommaire	3
Glossaire	4
Introduction	5
Les principes d'accompagnement	6
Qu'est-ce qu'être autonome ?	6
Principes et objectifs d'accompagnement	7
Le cadre d'accompagnement autour du passage à l'âge adulte	8
Un accompagnement après la majorité au titre de l'aide sociale à l'enfance	8
Les travailleurs sociaux jeune majeur	11
Les grands repères dans l'accompagnement des jeunes vers l'âge adulte	13
Les ressources existantes	15
Principales ressources mobilisables sur l'ensemble du territoire départemental	15
Les outils	15
Ecocartes	16
Grille d'autonomie	17
Rétroplanning	23
Projet d'Accès à l'Autonomie	24
Livret Jeunes Majeurs	24
Document de présentation du CJM	25

Glossaire

ADEPAPE	Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance
AGASEF	Association de Gestion de l'Action Sociale des Ensembles Familiaux
ANEF	Association Nationale d'Entraide Féminine
APL	Aide Personnalisée au Logement
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CEJ	Contrat d'Engagement Jeune
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale
CJM	Contrat Jeune Majeur
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
DDTEFP	Direction Départementale du Travail et de l'Emploi et la Formation Professionnelle
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
FAJD	Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté
FJT	Foyer Jeunes Travailleurs
FSL	Fonds de Solidarité Logement
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
OQTF	Obligation de Quitter le Territoire Français
PAA	Projet d'Accès à l'Autonomie
PIJ	Point Informations Jeunes
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PPE	Projet Pour l'Enfant
REE	Responsable Educatif Enfance
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
UJM	Unité Jeunes Majeurs

Introduction

Ce référentiel d'accompagnement est issu d'une démarche globale s'inscrivant dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dont l'un des objectifs est d'éviter les sorties dites « sèches » de l'aide sociale à l'enfance à la majorité. Ces sorties sèches se qualifient par une absence de ressources et/ou de soutien familial suffisant pour les jeunes.

A l'échelle de la Loire, la démarche s'est appuyée sur les expériences et analyses d'acteurs multiples. Un état des lieux des pratiques d'accompagnement des grands adolescents et jeunes adultes de l'aide sociale à l'enfance a été réalisé au cours de l'automne et de l'hiver 2021, alimenté par



Une quarantaine d'entretiens individuels conduit avec des professionnels du Département, mais également d'associations et institutions partenaires (Sauvegarde 42, ANEF, AGASEF, PJJ, DDETS, Caf, SIAO, Missions locales, Foyers Jeunes travailleurs, CHU de Saint-Etienne, CROUS, Education nationale, SIAO, magistrats...)

Des rencontres individuelles ou collectives avec 12 jeunes âgés de 16 à 21 ans, accompagnés ou ayant été accompagnés par l'aide sociale à l'enfance

Une enquête en ligne destinée aux jeunes âgés de 16 à 21 ans accompagnés par l'aide sociale à l'enfance (70 réponses, soit un taux de réponse de 8%).



D'une analyse statistique sur la base de données transmises par le Département.



Une ou deux journées passées dans chacun des 4 territoires du Département à la rencontre de chefs de service enfance, d'inspectrices enfance, de responsables éducatifs enfance, de psychologues, de travailleurs sociaux du Département, d'assistants familiaux et de partenaires gestionnaires d'établissements d'accueil.

Des sessions d'intelligence collective organisées au sein de six groupes de travail composés de professionnels du Département, d'associations et d'institutions partenaires ont permis de faire émerger des solutions à des problématiques identifiées durant l'état des lieux. Les groupes de travail se sont réunis autour des thématiques suivantes :

1. Qu'est-ce qu'être autonome ? Définition collective et bases pour une évaluation partagée
2. Préparation du projet d'accès à l'autonomie et demande de CJM
3. Logement des jeunes
4. Groupe interne au Département : organisation interne et contours des CJM
5. Jeunes en rupture, quelles solutions de « rattachage » ?
6. Jeunes en situation de handicap – avec et sans dossier MDPH

Tous les éléments recueillis ont ainsi permis d'étayer la réflexion sur de nombreux constats partagés et d'aboutir à ce référentiel.

Celui-ci a été travaillé durant la promulgation de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, pour laquelle des décrets d'application précisant la mise en œuvre de la loi sont encore attendus. Les décisions du Conseil d'Etat (CE) du 15 novembre 2022 (n°468365) et du 28 novembre 2022 (468374) ont été prises en compte.

Ce référentiel s'agissant d'un document de référence, il ne peut être considéré comme figé et s'adaptera à l'évolution législative et à la jurisprudence.

Les principes d'accompagnement

Qu'est-ce qu'être autonome ?

Progresser dans l'autonomie suppose d'intégrer un certain nombre de savoir-faire et de compétences.

L'autonomie fonctionnelle est importante et doit être différenciée de l'autonomie financière pouvant être assurée par un certain nombre de dispositifs qui ne peuvent être mobilisés sur la durée. L'autonomie financière est une condition indispensable mais insuffisante pour les jeunes : elle ne doit pas être la seule condition de sortie et occulter d'autres aspects de l'autonomie essentiels au futur des jeunes.

L'autonomie n'est pas un état figé, il s'agit d'un processus évolutif selon des périmètres et des temporalités variables en fonction des personnes. L'autonomie se construit au fur et à mesure des expériences vécues.

L'autonomie est toujours plus difficile à vivre et à construire quand elle arrive de manière brutale et non préparée. Elle ne se résume pas à des compétences que l'on posséderait ou non. Elle peut ainsi être fragilisée par des aspects psychodynamiques évoqués tant par les jeunes que par les professionnels. Certains jeunes expliquent ainsi très bien avoir été fragilisés par des peurs, des colères, des incompréhensions de certaines décisions, des difficultés personnelles résultant de ce qu'ils avaient vécu avant. Le professionnel doit prendre en compte l'ensemble de ces éléments qui impactent les choix actuels et futurs du jeune.

L'autonomie fonctionnelle est importante, mais elle constitue rarement un facteur premier des échecs. Même si les jeunes racontent souvent les difficultés qu'ils ont pu rencontrer et souvent surmonter du fait de certains manques (ne pas savoir se faire à manger, remplir des documents, savoir à qui s'adresser...), cela constitue rarement la source première des mises en danger et « galères » racontées par certains qui renvoient davantage à la solitude, l'isolement et au manque d'accès à certains droits.

L'autonomisation (ou le passage à l'âge adulte) a un volet contraignant mais aussi un volet de liberté, d'émancipation, d'épanouissement qu'il ne faut pas oublier dans l'échange à mener avec les jeunes. Car c'est ce volet positif qui constitue le meilleur moteur.

Enfin, l'autonomie ne s'oppose en rien au besoin de soutiens et d'appuis extérieurs. Aucune autonomie ne revient à vivre sans les autres, sinon elle devient solitude, isolement voire dépression. Nous avons tous besoin les uns des autres et la question fondamentale est donc celle de la qualité de nos liens et attachements. Un enjeu essentiel pour les sortants de l'ASE est donc de les accompagner dans l'identification et la mobilisation de différents soutiens tant personnels qu'au sein des dispositifs pouvant soutenir les jeunes majeurs (et les adultes) dans les principaux domaines de leur vie (accès aux droits sociaux, logement, santé, insertion, formation, ...). Faute de ces soutiens, le risque est grand de connaître les dérives qu'ont connu certains. C'est sur la base de ces éléments issus des expériences des uns et des autres que ce guide s'appuie.

La notion d'autonomie ne doit pas supplanter celle des besoins. Chaque jeune doit en effet pouvoir bénéficier d'un certain nombre de ressources essentielles afin de s'épanouir pleinement et de s'assurer une vie sereine. Celles-ci ont été définies dans le référentiel d'accompagnement national pour les sorties de l'aide sociale à l'enfance :

 Disposer d'un **logement stable**

Avoir accès à des **ressources financières** 

 Construire son **parcours d'insertion sociale et professionnelle** tout en ayant un « droit à l'essai »

Disposer d'une **couverture de soins** adaptée à sa situation 

 Permettre la **permanence des liens** pour le jeune

Principes et objectifs d'accompagnement

Le passage à l'âge adulte est une évolution touchant les conditions de vie mais également les aspects de la vie personnelle des jeunes.

De ce point de vue, il constitue un processus variable et spécifique à chaque jeune. Il n'y a donc pas de parcours standard. Et la diversité des situations et des jeunes accompagnés est très grande. Ce sont donc bien des processus individuels qu'il s'agit d'accompagner.

Les principes :

- Un accompagnement vers le droit commun pour tous les jeunes ;
- Une mobilisation des outils mis en place par la loi de 2016 pour améliorer l'accompagnement vers l'autonomie (entretien avec les jeunes, protocoles départementaux de sortie de l'ASE) ;
- S'appuyer sur l'ensemble de l'offre locale d'accompagnement des jeunes pour répondre à leurs besoins essentiels ;
- La continuité de l'accompagnement du référent de l'aide sociale à l'enfance ou du travailleur social du milieu ouvert ;
- Le maintien du lien avec les jeunes après la sortie des dispositifs.

L'accompagnement poursuit trois objectifs :

- Faciliter la réflexion et l'action avec les jeunes ;
- Favoriser le développement d'une pédagogie de l'autonomisation ;
- Favoriser les liens entre acteurs de la protection de l'enfance et l'ensemble des acteurs de droit commun (exemple : insertion, accès aux droits...).

Il propose :

- Des points de repère permettant un engagement suffisamment anticipé de démarches impliquant les jeunes en mobilisant leur capacité à réfléchir ;
- De promouvoir une évolution des pratiques en protection de l'enfance, au sein desquelles l'aspect « protecteur » vient parfois en tension avec les exigences d'un processus d'autonomisation et rencontre différents freins.

L'accompagnement se construit largement en chemin au fur et à mesure des expériences. Les récits montrent ainsi que c'est souvent en se lançant que les jeunes ont appris. Mais également que certaines expériences facilitées par les structures ont joué un rôle important dans la construction progressive par les jeunes de leurs repères.

L'accompagnement vers l'autonomie est un processus qui commence dès la prise en charge de l'enfant par les services de l'ASE à travers notamment le Projet Pour l'Enfant (PPE).

Le cadre d'accompagnement autour du passage à l'âge adulte

Un accompagnement après la majorité au titre de l'aide sociale à l'enfance

A la majorité, les jeunes peuvent bénéficier d'un contrat jeune majeur. Ce contrat permet de formaliser un accord bilatéral passé entre un jeune et le Département de la Loire pour poursuivre un accompagnement au titre de l'aide sociale à l'enfance après 18 ans.

Si le contrat est établi entre ces deux parties, l'accompagnement du jeune fait quant à lui appel à l'ensemble des professionnels et des personnes ressources pouvant être mobilisés durant son parcours et dans la réalisation de son projet.

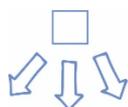


Qui peut bénéficier d'un contrat jeune majeur ?

Tout jeune âgé de 18 à 21 ans, ayant bénéficié d'une mesure de protection par le Département de la Loire au cours de sa minorité (placement comme milieu ouvert) quelle qu'en soit la durée, et éprouvant des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou de soutien familial suffisant.

L'article 3 bis de la loi relative à la protection des enfants du 7 février 2022 garantit un accompagnement aux « *jeunes majeurs âgés de moins de vingt et un ans qui ne bénéficient pas de ressources ou d'un soutien familial suffisants, lorsqu'ils ont été confiés à l'aide sociale à l'enfance avant leur majorité, y compris lorsqu'ils ne bénéficient plus d'aucune prise en charge par l'aide sociale à l'enfance au moment de la décision mentionnée au premier alinéa.* »

Par ailleurs, les récentes décisions du Conseil d'Etat du 15 novembre 2022 (n°468365) et du 28 novembre 2022 (468374) énoncent que le CJM est un droit pour les jeunes et constitue une liberté fondamentale au sens de l'article L521-2 du code de justice administrative (CE, 12 décembre 2022, n°469133). Par conséquent tout refus de CJM peut faire l'objet d'un référé liberté.



Que permet concrètement un contrat jeune majeur ?

Tous les jeunes avec un contrat jeune majeur bénéficient d'un accompagnement global et adapté à leurs besoins d'un travailleur social.

Les dispositions relatives au projet d'accès à l'autonomie mentionnées dans le CASF (L222-5-1 et R222-6) rappellent que cet accompagnement apporte aux jeunes "une réponse globale adaptée à ses besoins en matière éducative, sociale, de santé, de logement, de formation, d'emploi et de ressources. Ce projet est complété, si nécessaire, en fonction des besoins particuliers du jeune majeur".

La bourse attribuée dans le cadre d'un accompagnement financier ne peut être cumulée avec un salaire, une bourse attribuée par le CROUS et l'allocation perçue dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), sauf si le jeune est en difficulté en raison de délais dans l'accès à ses droits (aide personnalisée au logement par exemple).

Associer le CJM aux offres de droit commun

Le CJM peut être associé à différents dispositifs déployés par des partenaires de droit commun (CEJ, FAJD, prévention...). Afin d'accompagner au mieux les jeunes majeurs,

les partenaires de droit commun et les services de l'ASE doivent se rencontrer à minima une fois par an afin d'échanger sur leurs dispositifs et partager leurs évolutions. Par ailleurs, il est nécessaire d'organiser des entretiens croisés afin de proposer un accompagnement multi-acteurs cohérent.



Quelle est la durée d'un contrat jeune majeur (CJM) ?

Le CJM est établi pour une durée de 1 an et est renouvelable jusqu'au 21 ans. En fonction de l'appréciation de la situation du jeune, des bilans intermédiaires pour évoquer et réajuster si besoin les objectifs du CJM sont prévus et conduits, par l'inspectrice enfance ou le cadre expert (pour les MNA). L'arrêt du CJM est possible en amont des 12 mois :

- Si les objectifs inscrits dans le CJM sont atteints ;
- Si le jeune ne respecte pas les engagements inscrits dans son contrat ;
- A la demande du jeune.



Quand et comment demande-t-on un contrat jeune majeur ?

Tous les jeunes ont la possibilité de solliciter un contrat jeune majeur en adressant leur demande aux inspecteurs/inspectrices enfance deux mois avant leur majorité et jusqu'à 21 ans. Cette demande doit être formulée à l'écrit, sous la forme qui convient au jeune et selon ses capacités. Le jeune peut être accompagné par un travailleur social, qui devra retranscrire les mots exprimés par le jeune.

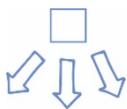
Le droit au retour



Qui peut bénéficier du droit au retour ?

Tout jeune âgé de 18 à 21 ans, ayant bénéficié d'une mesure de protection au cours de sa minorité (placement comme milieu ouvert) dans le Département de la Loire, quelle qu'en soit la durée.

L'article 3 bis de la loi relative à la protection des enfants du 7 février 2022 réaffirme la possibilité du droit au retour pour les jeunes avant leurs 21 ans.



Que permet le droit au retour ?

Tout jeune activant ce droit est reçu pour un entretien avec un travailleur social jeune majeur du Département en fonction de son lieu de résidence.

En fonction de la situation du jeune, cet entretien peut aboutir à :

- Un contrat jeune majeur (pour les situations et selon les modalités spécifiées plus haut) ;
- Une orientation hors aide sociale à l'enfance en fonction des besoins du jeune (service social de secteur, missions locales...).



Process

- L'ensemble des professionnels de droit commun ou de l'ASE peuvent orienter le jeune vers les travailleurs sociaux jeune majeur en fonction de son lieu d'habitation.
- Repartir des liens tissés par le jeune dans son parcours à l'aide sociale à l'enfance.



Quelle communication auprès des jeunes ?

En amont de la sortie de l'ASE :

- Lors des entretiens bilans, ou lorsque le jeune acte sa volonté de mettre fin à l'accompagnement ;
- Après sa sortie des process d'accompagnement : la loi du 7 février relative à la protection des enfants acte l'obligation du maintien d'un contact avec les jeunes à travers un appel six mois après la majorité. Cet entretien sera une occasion de rappeler ce droit au retour et de faire un bilan du parcours du jeune et de son accès à l'autonomie.

Quelle communication auprès des partenaires ?

Les professionnels du Département communiquent auprès des professionnels de droit commun qui peuvent être amenés à rencontrer ces jeunes, en les informant du process à suivre.

Les travailleurs sociaux jeune majeur

Les missions du travailleur social jeune majeur

Le travailleur social jeune majeur débute l'accompagnement et le suivi du jeune dès sa majorité, à la date de signature du CJM. Il prend le relai du travailleur social mineur en charge de l'accompagnement du jeune durant sa minorité.

En amont de la majorité, le travailleur social jeune majeur est tenu d'être présent au bilan de 17 ans et à l'entretien effectué à 18 ans moins 3 mois avec le jeune afin d'assurer un passage de relai progressif entre le travailleur social mineur et le travailleur social jeune majeur.

La mission globale du travailleur social jeune majeur est alors d'accompagner le jeune vers l'autonomie en l'associant pleinement à l'élaboration de son projet. Dans le cadre de situations particulières où le passage de relai entre le travailleur social mineur et le travailleur social majeur n'est pas jugé pertinent pour un jeune, la mission du travailleur social jeune majeur consiste alors à appuyer le travailleur social mineur si besoin.

Les missions du travailleur social jeune majeur se déclinent comme suit :

<i>Vis-à-vis des jeunes</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Se tenir à l'écoute, faire preuve de disponibilité et de soutien ; • Garantir une continuité de l'accompagnement par un même référent et une régularité dans les échanges avec le jeune ; • Co-construire le projet du jeune en partant de ses choix et de ses envies, et garantir l'évolution de ce projet selon l'expérience qu'en fait le jeune ; • Proposer un accompagnement social et administratif en associant le jeune dans le cadre de son apprentissage vers l'autonomie. Le jeune doit notamment avoir connaissance de ses droits dès 17 ans ; • Proposer des actions collectives. • Appuyer le développement du soutien entre pairs et la construction d'une communauté de jeunes investis sur les sujets de l'aide sociale à l'enfance, notamment pour redonner vie à l'Adepape. 	<p>Le travailleur social jeune majeur et le jeune définiront lors de leur premier échange et tout au long de l'accompagnement leurs modalités de communication. L'accompagnement s'adapte aux besoins exprimés par le jeune et pourra prendre différentes formes (présentiel, sms, téléphone, mail...)</p> <p>Les échanges entre le travailleur social jeune majeur et le jeune doivent avoir lieu a minima une fois par quinzaine. Un échange en présentiel organisé dans le lieu de leur choix devra avoir lieu au minimum toutes les 6 semaines.</p> <p>Par ailleurs, les temps collectifs proposés par le Département sont un support à l'accompagnement du jeune.</p>
<i>Vis-à-vis des collègues du Département</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le partage d'informations diverses ; • Travailler en transversalité autour de l'accompagnement des jeunes majeurs (exemple : protocole mis en place entre 	<p>Le travailleur social jeune majeur est la référence auprès de ses collègues concernant l'accompagnement des grands mineurs et des jeunes majeurs.</p> <p>Il se tient disponible afin de répondre aux interrogations de ses collègues et organise des</p>

<p>l'ASE et le Service logement sur le Forez et le Roannais) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer et conseiller les travailleurs sociaux mineur en amont de la majorité ; • Tenir des réunions d'informations en présence des familles d'accueil et du réseau des assistants familiaux afin d'échanger sur les pratiques d'accompagnement des grands mineurs et des jeunes majeurs. 	<p>sessions d'informations afin de les tenir informés des évolutions en matière de dispositifs, aides... relatifs à l'accompagnement des jeunes.</p>
<p><i>Vis-à-vis des partenaires</i></p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Développer un réseau de partenaires autour de la thématique jeunesse ; • Entretenir des liens réguliers avec chaque acteur du droit commun (ex : dans le champ de l'insertion et de l'emploi, de l'hébergement, de la santé...); • Travailler conjointement avec les mandataires judiciaires jusqu'au passage de relai vers ces derniers ; • Favoriser le partenariat avec des logements sociaux. 	<p>Le travailleur social jeune majeur organise sur son territoire un maillage territorial de l'ensemble des partenaires pouvant être mobilisés dans l'accompagnement des jeunes majeurs. L'ensemble de ces partenaires ainsi que leurs coordonnées devront figurer dans le Livret Jeunes Majeurs élaboré sur chaque territoire et remis au jeune (voir p.24).</p> <p>Par ailleurs, une rencontre annuelle de l'ensemble de ces partenaires sera organisée afin de faciliter le travail partenarial et de se tenir informé des évolutions des dispositifs qu'ils animent.</p>

Les grands repères dans l'accompagnement des jeunes vers l'âge adulte

16 ans	17 ans	18 ans
<p>A partir de 16 ans et jusqu'à 18 ans, organisation sur les territoires du Département par les travailleurs sociaux jeune majeur de temps collectifs conviviaux autour de la préparation à la majorité, avec la présence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'intervenants extérieurs pour aborder différentes thématiques : santé, logement, emploi, formation... - De pairs pour parler des appréhensions et partager des témoignages d'autres jeunes <p>Ces temps conviviaux, coordonnés dans un premier temps par le comité technique, se dérouleront à plusieurs reprises dans l'année sur la base d'un calendrier déterminé en amont afin de faciliter la mobilisation des partenaires et des jeunes. Ces derniers auront la possibilité de participer à ces temps conviviaux non obligatoires.</p>		
	<p>Pour chaque jeune accompagné, un entretien préalable à la majorité organisé à ses 17 ans. L'article L222-5-1 précise que l'entretien est réalisé « au plus tard un an avant sa majorité ». Les 17 ans du jeune sont donc la limite maximale pour faire l'entretien, lequel peut être organisé avant.</p> <p>Cet entretien est organisé en présence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du jeune - De son référent ASE - Du TS jeune majeur - Du REE (garant du projet de l'enfant) - Du psychologue - Des professionnels du lieu d'accueil (assistants familiaux ou établissements) ou service d'accompagnement au titre de l'ASE - De tous les intervenants nécessaires à la définition et à la réalisation de son projet (PJJ, Mission locale...). - D'une personne ressource/de confiance identifiée par le jeune (par exemple : l'Adepape) <p>Objectifs : établir le projet d'accès à l'autonomie, préparer la demande de CJM ou la sortie à 18 ans en fonction des préférences et des ressources du jeune, et définir le rôle de chaque partie prenante dans la réalisation de ce projet.</p> <p>Ce bilan est organisé en deux temps :</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> - Le bilan des 17 ans avec les acteurs de l'ASE - La projection sur l'avenir avec une liste élargie 'intervenants <p>La liste des personnes à inviter est établie par le TS mineur et le jeune. L'ensemble des intervenants participant à cet entretien est soumis au secret professionnel.</p> <p><u>Possibilité à l'issue de l'entretien à 17 ans</u>, d'organiser des temps individuels ou collectifs avec le TS jeune majeur pour aborder toutes les questions relatives aux CJM et à l'autonomie que les jeunes n'ont pas pu/voulu aborder dans le cadre de l'entretien à 17 ans.</p> <p> Sur cet entretien, la grille d'autonomie, l'écocarte et le retroplanning sont mobilisés</p> <p>Voir section « Outils » - Grille d'autonomie, Ecocarte, Retroplanning</p>	
	<p>Une rencontre avec un inspecteur enfance possible en amont de la majorité, notamment pour les jeunes nécessitant d'être accompagnés au-delà des 18 ans. Cette rencontre peut prendre différentes formes : entretien individuel, intervention dans un temps collectif...</p>	<p>Une possibilité de demande de CJM à tout moment, juste avant la majorité notamment pour les jeunes placés tardivement, et jusqu'à 21 ans</p>
		<p>Pour chaque jeune accompagné, organisation du bilan des 18 ans (-3 mois) en présence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du jeune - Du TS mineur - Du TS jeune majeur - Du REE - Du psychologue - Des professionnels du lieu d'accueil (assistants familiaux ou établissements) ou service d'accompagnement au titre de l'ASE - Du futur lieu d'accueil (si connu) comme l'UJM - D'une personne ressource/de confiance identifiée par le jeune (par exemple : l'Adepape)

Les ressources existantes

Principales ressources mobilisables sur l'ensemble du territoire départemental

Le travailleur social jeune majeur est chargé sur chacun des territoires d'organiser un maillage territorial de l'ensemble des partenaires pouvant être mobilisés dans l'accompagnement des jeunes majeurs. L'ensemble de ces partenaires et de leurs coordonnées devront figurer dans le Livret Jeunes Majeurs élaboré sur chaque territoire (voir p. 24).

Les outils

Afin d'accompagner au mieux les grands mineurs et les jeunes majeurs, les TS jeune majeur pourront s'appuyer sur des outils tout au long de l'accompagnement. Plusieurs de ces outils sont présentés ci-après :

- Les écocartes (p.16)
- La grille d'autonomie (p.17)
- Le rétroplanning (p.23)
- Le PAA (p.23)
- Le Livret Jeunes Majeurs (p.24)
- Le document de présentation du CJM (p.25)

Ecocartes

L'exercice de l'écocarte permet au jeune de réaliser un état des lieux de ses relations qui pourront être mobilisées durant son parcours : en tant que tiers de confiance, en soutien durant l'entretien des 17 ans.

Le professionnel qui accompagne le jeune dans cet exercice doit nécessairement réaliser son écocarte en amont. Cet exercice d'écocarte demande une réelle prise de recul et peut soulever des questionnements ou des émotions négatives.

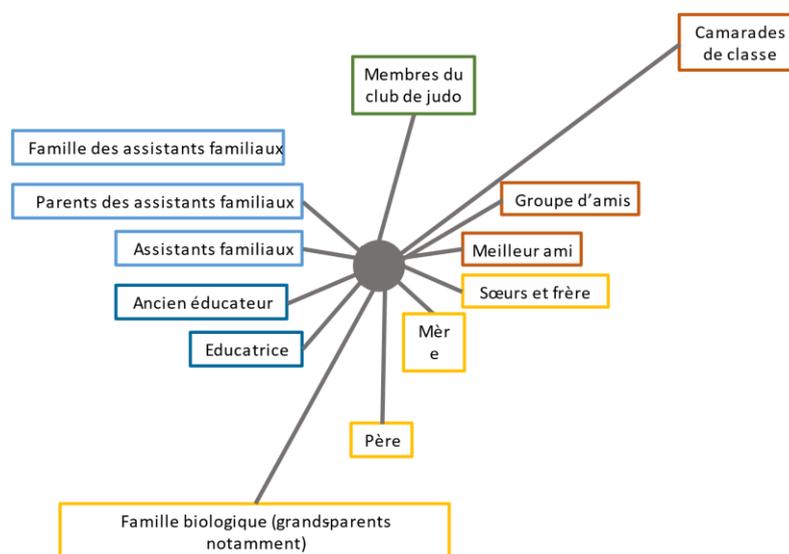
Cet exercice peut être proposé en individuel ou en collectif, en veillant à instituer des règles en début d'exercice.

Le professionnel distribue une feuille blanche au jeune et lui demande de se positionner au centre de la feuille. Dans un second temps, il demande au jeune de lister l'ensemble de ses relations : familiales, amicales, institutionnelles, sportives... Ne pas hésiter à échanger avec le jeune pour évoquer la pluralité des relations que compose son entourage. La troisième partie de l'exercice consiste à demander au jeune de positionner autour de lui sur la feuille les relations qu'il vient de lister en lui précisant de placer les relations les plus proches le plus près de lui.

Plusieurs options peuvent être envisagées afin de catégoriser les relations :

- Catégoriser les différentes relations en les différenciant par des couleurs et/ou des formes.
- Catégoriser la teneur des relations par le dessin des liens :
 - Une ligne continue = une relation paisible et durable
 - Une ligne en pointillée = une relation en pointillée, quelqu'un qu'on voit de temps en temps
 - Une ligne barrée par endroits = une relation qui s'est arrêtée
 - Une ligne en zig-zag = une relation compliquée

Eco-carte : mode d'emploi



Grille d'autonomie

La grille d'autonomie est un support mobilisé durant l'entretien bilan des 17 ans. L'idée est que le professionnel et le jeune remplissent la grille de manière individuelle avant une mise en commun permettant d'identifier les sujets sur lesquels le jeune doit mettre en œuvre des actions afin de progresser vers l'autonomie. L'idée n'est pas de déterminer une liste d'actions exhaustives que le jeune devra remplir avant la majorité, mais de s'appuyer sur cette grille pour identifier des actions qui permettront au jeune de progresser vers l'autonomie. A l'issue de l'entretien des 17 ans, les différentes grilles d'autonomie seront remises au jeune.

Questionnaire de préparation de l'entretien préalable à la majorité

Où en es-tu de ton autonomie ? Faisons le point pour t'aider au mieux !

Comment évaluer mes compétences

-  Oui
-  Non, pas vraiment
-  Je peux mieux faire

ALIMENTATION			
J'ai une alimentation équilibrée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je connais la composition d'un repas équilibré	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je mange trois repas par jour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais cuisiner un repas en utilisant les appareils ménagers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je suis en capacité d'anticiper les courses pour mes repas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je connais la différence entre les aliments indispensables et superflus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je connais les règles de conservation des aliments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais que ce que je mange a un impact sur ma santé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai de l'appétit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

MOBILITÉ			
Je sais utiliser les transports en commun	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais anticiper mes trajets (horaires, durées...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je connais les règles de sécurité routière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je dispose d'un moyen de transport personnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais où trouver des informations quant aux titres de transport	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

HYGIÈNE			
Hygiène personnelle			
Je sais soigner une petite blessure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je suis vigilant à la propreté de mes vêtements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais à quelle fréquence laver mes vêtements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'entretiens mon apparence physique (coiffure, rasage, ongles...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je me brosse les dents quotidiennement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je me lave quotidiennement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je pense avoir une bonne hygiène corporelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je connais et j'achète les produits d'hygiène nécessaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rythme de vie			
J'adapte mon heure de coucher en fonction de mon rythme quotidien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je me lève seul et à temps pour être prêt à l'heure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je m'endors sans support (TV, réseaux, drogues...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je pratique une activité sportive régulièrement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je dors bien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je dors suffisamment	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais planifier mes différents rendez-vous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Hygiène du logement			
J'entretiens mon espace privé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je respecte les espaces partagés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LOGEMENT	😊	😐	😞
Je connais les différentes formes de logement (FJT, studio, meublé...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais comment chercher un logement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais définir mes critères de choix (taille, coût, emplacement...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais ce que comprennent les charges locatives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais ce qu'est une caution, un garant, un bail, un état des lieux...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais que l'assurance habitation est obligatoire et à quoi elle sert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je connais les différentes factures (loyer, eau, électricité, assurance...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais comment ouvrir les différents compteurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais où demander des aides au logement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais ce que je dois acheter en priorité pour m'installer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais estimer le coût minimal de ma 1 ^{ère} installation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais estimer le plafond de loyer que je peux assumer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je connais les droits et devoirs du locataire, et ceux du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais faire des réparations simples (ampoule, fusibles...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais qui interpeler en cas d'urgence (incendie, dégât des eaux)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

BUDGET	😊	😐	😞
Je sais ouvrir un compte bancaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais gérer un compte bancaire (consultation, modes de paiement...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais utiliser un distributeur automatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais lire une facture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais élaborer un budget mensuel pour vivre de façon autonome	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je cite deux façons d'économiser de l'argent sur mes achats	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais identifier et totaliser mes ressources	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais me positionner en cas de sollicitation commerciale, familiale...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais faire des économies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais anticiper des dépenses à venir (titre de séjour, vacances...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je suis vigilant sur les achats sur internet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SANTÉ	😊	😐	😞
Je sais prendre un rdv chez un médecin traitant ou un spécialiste	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais m'y rendre seul et être ponctuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je pense à apporter les documents nécessaires (carte vitale, CMU...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais obtenir un traitement à la pharmacie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais lire une ordonnance et prendre un traitement seul	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je connais la différence entre le médecin et les urgences	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je suis capable de citer les numéros d'urgence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je connais les gestes de premier secours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais où trouver des lieux d'information sur la sexualité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais où trouver des lieux d'information si j'ai un coup de blues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais où trouver des lieux d'information sur les addictions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je connais les risques liés au tabac, à l'alcool et à la drogue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je connais les risques de l'automédication	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais dire non quand on me propose des substances illicites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je connais les différents modes de contraception	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je connais les différents modes de protection contre les MST	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RELATIONS SOCIALES ET VIE AFFECTIVE	😊	😐	😞
J'ai tissé des liens amicaux en France	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai une attitude adaptée suivant la personne à qui je m'adresse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais vers qui me tourner quand j'ai besoin d'aide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'identifie au moins une personne de confiance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais respecter la liberté des autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je suis en capacité d'exprimer mes sentiments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je suis en capacité de gérer mes émotions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais respecter l'autre dans une relation amoureuse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je suis en capacité de choisir mon partenaire amoureux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais refuser une avance quand je ne suis pas d'accord	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je respecte qu'une personne refuse mes avances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais comment une femme peut tomber enceinte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SCOLARITÉ – INSERTION PROFESSIONNELLE	😊	😐	☹️
Je comprends le français	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je parle le français	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais lire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais écrire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais construire mon projet professionnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'arrive à l'heure à l'école ou au travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je fais mes devoirs seuls	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je fais mes devoirs et mon travail dans les délais	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais dire quand je suis en difficultés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais demander de l'aide ou du soutien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais chercher un stage ou un employeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais rédiger un CV et une lettre de motivation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je connais les règles du travail et de l'école : ponctualité, écoute, respect..	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais préparer mes examens ou diplômes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'accepte le contrôle et l'autorité dans le cadre scolaire/professionnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je connais le rôle des professeurs/intervenants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je comprends le système scolaire français	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

VIE NUMÉRIQUE	😊	😐	☹️
Je sais gérer mon temps passé sur les écrans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais interrompre de moi-même ma consommation d'écrans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je connais les risques liés aux écrans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais me protéger sur les réseaux sociaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais utiliser un ordinateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais me prémunir des dangers d'internet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LOISIRS – OUVERTURE CULTURELLE	😊	😐	☹️
J'ai une activité physique ou culturelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je fais partie d'une association	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je donne de mon temps pour les autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'assiste à des événements culturels ou sportifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je participe ou ai déjà participé à des projets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES	😊	🙂	😞
Je connais mon adresse personnelle, mon numéro	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais créer et consulter une messagerie électronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais où m'adresser si je ne sais pas lire/comprendre un document	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je connais le rôle des administrations (CPAM, Préfecture...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais demander et renouveler ma protection santé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais mettre à jour ma carte vitale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais souscrire à une mutuelle et aux assurances essentielles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je connais et comprends à quoi servent les impôts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je suis en capacité de déclarer seul mes revenus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais me servir des outils numériques des administrations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je suis en capacité de lire et rédiger un courrier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais classer et conserver mes documents administratifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais lire un contrat de travail et une fiche de paie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je suis ponctuel à mes rendez-vous administratifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais à quoi je m'engage lorsque je signe un document	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'identifie les autorités de mon pays en France	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je connais les pièces nécessaires à mon dossier d'accès au séjour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je connais les délais de dépôt et de renouvellement de mes démarches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'identifie les papiers nécessaires et indispensables à mes déplacements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je connais mes droits pour l'accès à mon dossier ASE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CITOYENNETÉ	😊	🙂	😞
Je connais mes droits en tant qu'individu vivant en France	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je connais les valeurs de la République Française	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais ce qui est interdit par la loi française	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai un comportement adapté en société	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je sais mesurer les conséquences de mes actes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Rétroplanning

Le rétroplanning est une frise chronologique complétée par le jeune et le travailleur social mineur durant l'entretien préalable à la majorité des 17 ans qui vient fixer un planning et dessiner les grandes étapes à venir. Il permet de déterminer conjointement des objectifs réalisables pour le jeune. Ce rétroplanning doit également permettre aux jeunes d'identifier les ressources à mobiliser pour réaliser les objectifs.

Ce rétroplanning est établi par le jeune et son référent mineur qui a la possibilité de solliciter le TS jeune majeur en cas de besoin ou de doute.

Exemple de ressource disponible dans le guide d'accompagnement vers l'autonomie à destination des professionnels, développé en Ile-de-France ¹ :

Quelques repères temporels

Ce tableau présente un certain nombre des démarches qui peuvent ou doivent être mises en place et pour lesquelles, il peut être nécessaire d'informer et soutenir le jeune dans sa progression. Il n'est, bien sûr, pas exhaustif mais peut apporter des points de repère et **inciter à l'anticipation**.



¹ Guide [Accompagner les sorties des dispositifs de prise en charge : favoriser l'autonomisation des jeunes, réunir les conditions pour des sorties positives.](#)

Projet d'Accès à l'Autonomie

Le Projet d'Accès à l'Autonomie (PAA) se travaille dans la continuité du Projet Pour l'Enfant (PPE) et s'inscrit dans la démarche d'autonomisation des jeunes. Il est travaillé sur la base d'un support écrit élaboré par et avec les jeunes, en partant de leurs besoins. Ce support doit être simple et synthétique, et comprendre un espace réservé à l'expression libre des jeunes. Une version dématérialisée sera également développée.

Le PAA est rempli lors de l'entretien bilan des 17 ans afin de formaliser le projet du jeune, l'idée étant que le jeune puisse repartir avec le document à l'issue de l'entretien. Le PAA est ensuite réajusté à l'entretien des 18 ans – 3 mois.

Livret Jeunes Majeurs

Le Livret Jeunes Majeurs constitue une ressource papier ou numérique remise au jeune afin qu'il puisse la mobiliser en toute autonomie en cas de besoin. Plusieurs groupements ont expérimenté leur version du livret Jeunes Majeurs aussi appelé livret de sortie (Guide du Forez, livret du Roannais).

Ce livret est pensé comme un outil général (comprenant les mêmes thématiques) adapté aux spécificités territoriales et rédigé par le travailleur social jeune majeur de chaque groupement.

Différentes thématiques communes ont ainsi été identifiées :

Thématiques	Informations à transmettre
Numéros d'urgence	Police, pompiers, samu, centre anti-poison, 115,3919
Santé	Sécurité sociale : comment obtenir une carte vitale, médecin référent, points de bilans de santé, maisons médicales, permanences, aides, planning familial, suicide écoute, drogue, alcool, tabac écoute, SOS viol, SOS racisme, SOS homophobie, harcèlement scolaire
Logement	APL, Crous locapass, FSL, Garantie visale, caution, comprendre une annonce de logement, différencier le montant du loyer des charges, qu'est-ce qu'un bail, à quoi faut-il être attentif lors d'un état des lieux (double vitrage, modes de chauffage, superficie loi carrez, blattes, étage, voisinage...), liste des bailleurs sociaux et privés, FJT, résidences sociales CHRS
Emploi/Formation	CFA, mission locale, pôle emploi, service civique, chantiers éducatifs, jobs étudiants, DDTEFP : coordonnées inspection du travail, préfecture : autorisation de travail, Crous : bourses étudiantes
Documents d'identité	Carte d'identité, passeport, titre de séjour, comment obtenir un acte de naissance, comment reconnaître un enfant : reconnaissance anticipée
Budget	Déclaration d'impôts, points infos budgets, comment ouvrir un compte, modèle fiche budget, fond d'aide aux jeunes
Loisirs	Pass région, pass culture, offre culturelle locale : office de tourisme, point info jeune
Ecoute	PIJ, planning familial, 3929, SOS amitié, suicide écoute, fil santé jeunes

Document de présentation du CJM

Il convient de rédiger un document de présentation du CJM explicitant ses modalités. Ce document de présentation du CJM se veut explicite et simple. Il pourra être diffusé aux jeunes, aux professionnels du Département ainsi qu'aux partenaires intervenant dans l'accompagnement des jeunes.